



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19  
présents : 15  
votants : 16

L'an deux mil vingt trois

le six novembre à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoint. Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENT EXCUSÉ : M. AUTISSIER Bertrand (pouvoir à Mme RUCHON).

ABSENTS : Mme CAMUS Katy, M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. LEFAIVRE Pierre-Gilles

## DELIBERATION N° 2023 – 55

### OBJET : DECLARATION DE L'ETAT D'URGENCE CLIMATIQUE ET SANITAIRE

D'année en année, en cohérence avec les analyses du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), nous constatons les dégradations de la situation climatique dans le monde mais aussi dans notre commune en lien avec les activités humaines.

Selon les analyses de Météo-France, le climat de notre région tendra à correspondre dans les années à venir à celui actuel du nord de l'Afrique.

En outre, l'augmentation des températures, couplée à la pollution de l'air a des effets négatifs tant sur l'économie que sur la santé et l'espérance de vie.

Les épisodes de canicule de l'été 2023, le niveau de sécheresse, la forte diminution de la ressource en eau, les épisodes de pollution, le niveau inégalé des températures en automne pointent la réalité de cette question dans notre région.

Si un certain nombre de textes, nationaux ou internationaux, incitent ou obligent l'Etat et les collectivités locales à agir massivement pour contenir la hausse des températures en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, voire 1,5°C, force est de constater que tous les moyens ne sont pas employés pour répondre, dans les temps, à ce défi vital.

Il appartient en conséquence à chacun de réagir face à ce dérèglement climatique afin de garantir un futur plus clément pour les générations à venir.

C'est pourquoi Madame la Maire propose que soit décrété **l'état d'urgence climatique et sanitaire** à Reventin-Vaugris. En effet, il est de notre responsabilité d'élus de tout mettre en œuvre pour protéger la santé, la sécurité de nos concitoyens et l'environnement dans lequel nous vivons.

Placer notre commune en état d'urgence climatique et sanitaire nous oblige, nous, élus, à œuvrer à notre niveau pour lutter contre ces phénomènes.

La commune de Reventin-Vaugris s'est pleinement impliquée dans ces défis :

- En engageant une démarche de rénovation énergétique ambitieuse de son patrimoine
- En changeant sa flotte de véhicules
- En construisant un bâtiment commercial bio climatique
- En privilégiant pour la restauration municipale une alimentation saine, sûre et locale.

Elle s'engage à poursuivre son engagement :

- En prenant en compte la notion de changement climatique dans chacune de ses actions
- En développant les énergies renouvelables
- En végétalisant les cours d'école
- En informant les habitants de la commune sur les effets de la crise climatique et environnementale.

Placer notre commune en état d'urgence climatique et sanitaire nous oblige à **dénoncer le projet de création de demi-diffuseur**, au cœur de notre commune, à proximité immédiate d'habitations, d'équipements sportifs et culturels très fréquentés, et cela alors même que nous vivons à côté de l'une des plus grandes barrières de péage d'autoroute. Une barrière de péage qui génère un trafic quotidien moyen de 75 000 véhicules dont un nombre important de poids lourds, et des pics réguliers à 140 000 véhicules/jour. A ce trafic, s'ajoute également celui, intense, de la RN 7.

Ce projet de demi-diffuseur, en gestation depuis une vingtaine d'années, est aujourd'hui un projet du passé qui ne prend pas en compte les changements climatiques. Il amènera un trafic important sur l'axe qui constitue le cordon ombilical de la commune et à proximité immédiate d'habitations et de structures sportives et de loisirs. Il est également en contradiction avec certains points de différents textes approuvés par les collectivités voisines :

- PPA (Plan de protection de l'atmosphère) de l'agglomération lyonnaise
- PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) de Vienne Condrieu Agglomération.

Il n'est plus possible de prendre des engagements pour l'avenir et de continuer à faire le contraire au présent.

Récemment, le ministre des Transports lui-même a évoqué la pertinence d'un moratoire sur certains équipements autoroutiers comme le demandent de nombreux collectifs de citoyens sur plus de 50 projets en France.

Placer notre commune en état d'urgence climatique et sanitaire nous oblige à formuler un certain nombre d'exigences aux acteurs et décideurs du projet de demi-diffuseur.

Ainsi, **nous demandons** :

- La **suspension** de la mise en œuvre de ce projet
- Une étude précise et détaillée de la qualité de l'air que nous respirons à Reventin-Vaugris et en particulier au niveau de la barrière de péage
- Une étude air et santé de niveau 1 comme l'ont préconisé l'autorité environnementale et le commissaire enquêteur

- Un passage en flux libre de la barrière de péage comme s'y engage la plupart des concessionnaires autoroutiers (cf art du Progrès en date du 1<sup>er</sup> octobre 2023)
- La réduction de la vitesse sur l'A7 dans toute la traversée de la commune
- La réouverture en urgence de la gare de Vaugris bien qu'elle impacte aussi de façon importante le territoire communal et l'affectation des budgets consacrés au demi-diffuseur au projet ferroviaire
- La desserte de la commune par une ligne de transports en commun régulier.

Le Conseil d'Etat, dans sa décision du 20 septembre 2022, juge que le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé constitue une liberté fondamentale. Nous demandons que cette décision du Conseil d'Etat soit respectée à Reventin-Vaugris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour et 3 Abstentions (M. BOITON, M. LAROSE, Mme BIEUVELET) décide :

- De placer la commune de Reventin-Vaugris en état d'urgence climatique et sanitaire, en réponse à la menace climatique et sanitaire qui pèse sur notre commune, notre région, notre pays, notre civilisation, notre humanité et le monde naturel
- De poursuivre ses efforts en matière de lutte contre le réchauffement climatique dans chacune de ses actions
- De demander la suspension de la réalisation du demi-diffuseur tant que nous n'avons pas d'éléments précis sur les risques sanitaires encourus par la population

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 7 novembre 2023.

Mme la Maire,

Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 07/11/2023

- après télétransmission électronique le 07/11/2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 07/11/2023